

La Roche-sur-Yon, le 08 NOV. 2013

Madame et Monsieur SEZNEC
La laiterie
85 170 Dompierre sur Yon

Pôle Service Urbain et Environnement
Service préservation de l'environnement et Rivières
N/Ref. MPG/ 2013-63
Objet : démarchage éolien sur Dompierre sur Yon

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé un courrier à La Roche-sur-Yon Agglomération, en tant que représentants des riverains du secteur « les landes de la Laiterie » à Dompierre-sur-Yon, dans lequel vous demandez des informations relatives au démarchage de l'entreprise JP Energie Environnement vis à vis d'un projet de parc éolien près de vos habitations, et je comprends vos interrogations.

Vous vous inquiétez de l'intervention des Collectivités face à des démarchages privés et je vous confirme que La Roche-sur-Yon Agglomération et la Mairie de Dompierre-sur-Yon sont intervenues immédiatement auprès de cet opérateur pour faire cesser toutes les actions engagées sans le consentement des collectivités.

Par ailleurs, les deux collectivités ont aussi maintenu un niveau d'information régulier à ce sujet : article magazine, réunion en Mairie le 5 septembre 2013, contacts de représentants des riverains par les services de l'agglomération.

Néanmoins, au regard des enjeux de cette thématique, bien que n'ayant pas de compétence réglementaire en la matière, l'agglomération s'est saisie du dossier afin de proposer une coordination à l'échelle des communes du territoire. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint, une annexe technique reprenant les différents éléments et avancées liés à ce dossier.

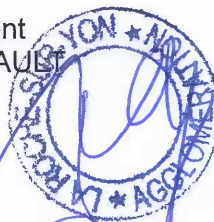
En effet, si l'intervention d'urgence a permis de stopper cette initiative privée, le cadre réglementaire actuel nécessite, sur le plus long terme, de structurer le déploiement de cette énergie renouvelable en préservant les intérêts et le cadre de vie des habitants du territoire.

C'est en ce sens que l'Agglomération souhaite proposer, en partenariat avec les communes et Vendée Energie, une charte de l'éolien.

Vous serez bien évidemment informé des avancées de ce dossier.

Espérant avoir clarifié la situation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pierre REGNAULT



Pièce jointe : annexe technique reprenant les éléments concernant les landes de la laiterie
Courrier transmis aux 3 autres représentants des riverains suite au démarchage éolien sur Dompierre-sur-Yon
Copie : aux mairies de Dompierre-sur-Yon, de la Ferrière, de la Merlatière, de Boulogne

<p align="center">Les landes de la Laiterie à Dompierre-sur-Yon suite démarchage éolien de l'entreprise JP Energie Environnement</p>

1- POINT REGLEMENTAIRE :

En janvier 2013, le Schéma Régional Eolien (SRE), fixant les zones favorables à l'éolien sur la région des Pays de la Loire, a été adopté par arrêté préfectoral. Vous pouvez accéder à ce schéma et à la cartographie régionale en lien, via le site Internet de la Préfecture de la Vendée.

Au niveau des 15 communes de l'agglomération, la situation est la suivante : 3 ont leur territoire complet compris en zone favorable et les 12 autres ont leur territoire partiellement situé en zone favorable (dont la commune de Dompierre sur Yon).

De plus, suite aux évolutions réglementaires récentes (loi Brottes), les compétences et missions des collectivités sur l'éolien ont évolué voire ont été supprimées, avec notamment la disparition des études préalables ZDE « Zones de Développement de l'Eolien », étape qui suivait le SRE.

Le cadre législatif étant devenu flou vis à vis des possibilités d'intervention des collectivités, il laisse donc plus d'ouverture aux opérateurs économiques qui s'en sont saisis.

2- COMMUNICATION ET INFORMATION VIS A VIS DES USAGERS :

Pour faire face aux possibles sollicitations des opérateurs économiques sur son territoire, l'agglomération a fait paraître un article de sensibilisation et d'alerte vis à vis du démarchage éolien dans le journal de l'agglomération n°12 en avril 2013, repris également sur son site Internet (toujours disponible dans l'historique des actualités).

3- ECHANGE DES COURRIERS ET CONTACTS DES DIFFERENTS INTERVENANTS :

Le 2 septembre 2013, vous avez alerté par téléphone et par courrier l'agglomération et la mairie de Dompierre-sur-Yon suite au démarchage de l'entreprise JP Energie Environnement durant le mois août 2013, auprès d'un certain nombre de propriétaires dans le secteur précité.

Immédiatement, l'agglomération a pris les choses en main et a travaillé en collaboration avec la mairie de Dompierre-sur-Yon

Ainsi, le maire a effectivement reçu une délégation le 5 septembre 2013 permettant d'apporter des éléments de réponses.

Le 6 septembre 2013, un contact a été établi par l'agglomération avec l'opérateur pour lui signifier de cesser son intervention sur le terrain, étape qu'il a acceptée et respectée jusqu'à présent.

Suite à cela, des courriers ont été envoyés fin septembre par la Mairie de Dompierre-sur-Yon à l'opérateur pour lui confirmer d'arrêter son intervention sur le territoire, ainsi qu'aux 5 propriétaires qui avaient été directement démarchés par l'entreprise, afin de leur signifier d'être vigilant et de ne pas signer d'acte avec une entreprise, ni d'autoriser de prospection sur leur parcelle.

N'ayant pas connaissance des derniers courriers transmis par la mairie de Dompierre-sur-Yon, vous avez sollicité à nouveau l'agglomération par courrier le 26 septembre 2013, qui a donné lieu à un 1^{er} niveau de réponse par téléphone le 9 octobre 2013.

Depuis cette date, l'agglomération, avant de formaliser une réponse écrite, souhaitait conforter les actions engagées avec différents partenaires.

4- CREATION D'UNE ORGANISATION TERRITORIALE :

Pour tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire donnant plus de souplesse aux opérateurs privés, les élus de l'agglomération se sont accordés sur la volonté de fixer un protocole propre au territoire permettant de cadrer les interventions des opérateurs économiques de l'éolien.

Aussi, en parallèle des interventions d'urgence sur le dossier des Landes de La Laiterie, conformément au bureau communautaire du 10 septembre dernier, un travail est engagé entre l'agglomération et Vendée Energie, la Société d'Economie Mixte du Sydev qui dispose des compétences techniques dans le domaine des énergies renouvelables et donc de l'éolien, au niveau du département.

L'objectif recherché est de bâtir un cadre, une organisation territoriale sur ce sujet fixant les rôles et les missions de chacun (commune, agglomération, Vendée Energie).

La finalité de ce partenariat est de définir une méthodologie permettant d'apporter aux communes concernées un éclairage, un avis objectif sur les projets proposés et de faciliter ainsi l'aide à la décision.

5- DERNIERE ACTUALITE :

De plus, le 31 octobre 2013, l'agglomération a rencontré l'entreprise JP Energie Environnement avec Vendée Energie, pour faire un point sur la situation et clarifier les modalités d'intervention sur le territoire.

Lors de cette rencontre, l'opérateur a confirmé que depuis le 6 septembre 2013 (date du 1^{er} contact avec l'agglomération), il n'est pas retourné sur le terrain, aucun propriétaire et/ou exploitant n'a été recontacté et aucun acte administratif n'a été signé.

Il s'est engagé à ne rien poursuivre sur le territoire intercommunal, tant que le protocole d'organisation territoriale ne serait pas mis en place, ni sans un accord préalable officiel des collectivités concernées.